



CERCLE CONDORCE T

D'AIX-EN-PROVENCE

cerclecondorcetaix@free.fr

<http://cerclecondorcetaix.over-blog.com>

Gaz de schistes et Démocratie :

Résumé de la conférence de Septembre 2013

Cette conférence publique, organisée à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence, a rencontré un grand succès.

Dans le souci de ne pas orienter arbitrairement la présentation, nous avons pris soin de recourir à des compétences avérées, venues du monde scientifique (M. Séranne, professeur en Géosciences de l'Université de Montpellier et chercheur au CNRS) et techniques (Y.Glard et J.Jimenez, spécialiste des forages profonds). Par ailleurs, l'organisation a été réalisée en collaboration avec l'Association professionnelle AGSE (Ass. des Géologues du Sud-Est, membre de l'Union Française des Géologues), représentée par son Président Y.Glard,

L'information publique a été la plus large possible – en fonction de nos moyens -, ce qui a permis de débattre très librement avec un public nombreux (près de 300 personnes) comprenant plusieurs opposants aux gaz de schistes.

Les exposés ont permis de faire le point des connaissances les plus récentes acquises sur le sujet, tant aux plans géologique, technique, économique (thème le moins développé) qu'environnemental. Ces connaissances s'appuyaient, outre l'expérience propre des conférenciers, sur divers rapports officiels, et en particulier sur le Rapport d'Etape de l'Office parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et technologiques¹.

Très schématiquement, voici **les principaux enseignements** qui en ressortent:

- **les ressources en hydrocarbures non conventionnels** (terme plus approprié que celui de gaz de schistes), comprenant également le gaz de houille, sont vraisemblablement importantes dans notre pays, bien qu'inférieures à ce qui avait été annoncé initialement. Surtout, leur évaluation est freinée par l'insuffisance des connaissances géologiques disponibles sur le sous-sol français, caractérisé par la fragmentation des gisements comparativement par exemple au cas des bassins sédimentaires beaucoup plus étendus aux USA. Un effort important reste donc à faire dans ce domaine ;

- **les techniques d'exploration et d'exploitation**, dérivées de celles utilisées dans l'industrie de pétrole (perfectionnement des forages horizontaux en particulier), sont bien maîtrisées; parmi elles, les techniques de fracturation

¹ 1 – « Les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels », par J.Cl. Lenoir, sénateur, et Chr. Bataille, député.

hydraulique, les plus controversées, comprennent diverses variantes et sont en voie d'amélioration ;

- **les impacts environnementaux** dénoncés ne sont pas négligeables, mais leur importance a sans doute été surévaluée à partir d'exemples calamiteux rapportés d'Amérique du Nord mais non représentatifs de la situation générale.

Par ailleurs, le débat a permis d'apporter, bien que succinctement, d'autres précisions concernant en particulier :

- **le fait que la législation américaine** (USA et Canada) est très différente de la nôtre : la liberté d'entreprendre n'y est guère limitée que par le droit du propriétaire foncier, et se négocie donc financièrement entre celui-ci et l'entreprise ; en France au contraire l'Etat, propriétaire du sous-sol, dispose du Code Minier et de ses services techniques et scientifiques pour faire respecter les contraintes environnementales,

- **l'importance de l'enjeu économique**, puisque la France importe ses produits pétroliers (et gaziers) à hauteur de 68 milliard d'euros, soit 83% du déficit commercial annuel. A contrario, l'économie des USA s'est trouvée en quelques années remarquablement confortée par l'apport des gaz non conventionnels, au point de devenir exportatrice de produits pétroliers et de bénéficier d'un avantage compétitif exceptionnel dans son champ industriel en général, et en particulier en ce qui concerne l'industrie chimique.

D'autres arguments sont également à prendre en compte, tels que la crainte manifestée par les écologistes de voir l'exploitation des gaz de schistes reculer sine die la mise en œuvre du programme de transition énergétique, ou que l'Etat français, trop faible par rapport aux intérêts financiers des grandes compagnies, ne soit pas capable de faire respecter les normes nécessaires à la préservation de l'Environnement. Il est certain par ailleurs que le fait que le sous-sol appartienne à l'Etat conduit les propriétaires fonciers à rejeter a priori l'implantation de puits de forage dans leurs terrains. Mais il est clair aussi que les campagnes menées par des associations de défense de l'environnement ont entretenu une relative confusion en injectant dans le débat certains arguments insuffisamment fondés sur des connaissances objectives.

En conclusion, les exposés et le débat très fourni qui les ont suivis ont permis de préciser de nombreux aspects scientifiques, techniques, environnementaux et économiques, généralement mal connus de la problématique posée par les « gaz de schistes ». Ils ont montré la complexité de cette problématique, complexité évacuée avec beaucoup de légèreté par la Loi votée en 2011, sans qu'un débat public ait permis aux élus et aux citoyens de s'informer et de se faire une opinion sérieuse sur la question. Ce constat confirme bien le déni de démocratie que nous suspicions en abordant ce sujet. Nous considérons donc avoir fait œuvre utile en ouvrant le débat à notre échelle certes modeste, mais en prise avec les citoyens soucieux de l'intérêt général. Nous souhaitons que des représentants du peuple s'emparent de ce dossier abusivement « mis au placard » et provoquent enfin le grand débat public nécessaire avant toute prise de position officielle sur un sujet d'intérêt national. Nous souhaitons également que cette expérience serve de leçon vis-à-vis d'autres problèmes insuffisamment débattus dans notre société.